



Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE D'ENTREVAUX

ARRETE MUNICIPAL N° 51/2026

Objet : STATIONNEMENT SUR LA PLACE LOUIS MOREAU – ENTRE LA PHARMACIE ET LE TABAC PRESSE – STOKAGE MATERIAUX ENTREPRISE AGEO CONSTRUCTION.
PROLONGATION DE L'ARRETE N°18/2026.

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n° 89-4133 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-6.31 du 4 septembre 1989 relatif au code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté municipal en date du 11 mars 2026 portant règlementation sur 4 places de stationnement sur la Place Louis Moreau entre la pharmacie et le tabac presse jusqu'au 17 avril 2026,

Vu la demande de « 1001 VIES HABITAT » pour le compte de l'entreprise AGEO CONSTRUCTION en date 14 avril 2026 sollicitant la prolongation de l'arrêté n° 18/2026 jusqu'au 5 juin 2026 pour le stockage de matériaux pour des travaux au logis familial car les travaux ne sont pas terminés,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement sur 4 places de parking sur la Place Louis Moreau pour le bon déroulement de leurs travaux,

Vu le plan annexé au présent arrêté,

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 18/2026 portant interdiction de stationner sur 4 places de parking sur la place Louis Moreau (selon le plan ci-joint) est prolongé jusqu'au 5 juin 2026.

Article 2 :

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE)** dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 :

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera publié sur le site de la commune d'Entrevaux et sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie d'Entrevaux,
- 1001 VIES HABITAT,
- AGEO Construction.

Fait à Entrevaux, le 14 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,





Stationnement interdit jusqu'au 5.06.26.